

Secteur - 030 Le Moulin - 250l/min

Statut : Hors service

Date prélèvement : 21.04.2020
N° d'échantillon : 20-62596 - Eau potable après le traitement
Lieu de prélèvement : 03 - Puits Moulin Neuf, après UV, Cheyres

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	3274 ± 982	max. 100
Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	< 10	max. 100
Chlorothalonil R 417888	ng/L	1623 ± 487	max. 100
Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	113 ± 23	max. 100
Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	82 ± 8	max. 100
Conductivité électrique (20°C)	uS/cm	728 ± 15	

max: Valeur maximale ; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon

Cet échantillon présente une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale (fixée à l'annexe 2 OPBD) pour le/s métabolite/s pertinent/s suivant/s du chlorothalonil:

- R 471811 (M4)
- R 417888

Base légale : art. 3 annexe 2 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11)

Cet échantillon est contesté.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art.5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

Secteur - 040 - Le Pissiau - 120l/min

Statut : Hors service

Date prélèvement : 21.04.2020
N° d'échantillon : 20-62597 - Eau potable à la source
Lieu de prélèvement : 01 - Source Le Pissiau, Cheyres

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	1084 ± 325	max. 100
Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil R 417888	ng/L	73 ± 22	max. 100
Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
Conductivité électrique (20°C)	uS/cm	603 ± 12	

max: Valeur maximale ; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon

Cet échantillon présente une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale (fixée à l'annexe 2 OPBD) pour le/s métabolite/s pertinent/s suivant/s du chlorothalonil:

- R 471811 (M4)

Base légale : art. 3 annexe 2 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11)

Cet échantillon est contesté.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art.5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

Secteur - 050 - La Chavanne - 34l/min

Statut : Hors service

Date prélèvement : 21.04.2020
N° d'échantillon : 20-62598 - Eau potable à la source
Lieu de prélèvement : 01 - Source La Chavanne, Cheyres

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	260 ± 78	max. 100
Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil R 417888	ng/L	16 5	max. 100
Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
Conductivité électrique (20°C)	uS/cm	490 ± 10	

max: Valeur maximale ; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon

Cet échantillon présente une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale (fixée à l'annexe 2 OPBD) pour le/s métabolite/s pertinent/s suivant/s du chlorothalonil:

- R 471811 (M4)

Base légale : art. 3 annexe 2 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11)

Cet échantillon est contesté.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art.5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

Secteur - 060 - Vau Larbel supérieur - 50l/min

Statut : En service

Date prélèvement : 21.04.2020
N° d'échantillon : 20-62599 - Eau potable à la source
Lieu de prélèvement : 01 - Chambre de rassemblement Vau Larbel, Cheyres

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	243 ± 73	max. 100
Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil R 417888	ng/L	12 4	max. 100
Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
Conductivité électrique (20°C)	uS/cm	435 ± 9	

max: Valeur maximale ; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon

Cet échantillon présente une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale (fixée à l'annexe 2 OPBD) pour le/s métabolite/s pertinent/s suivant/s du chlorothalonil:

- R 471811 (M4)

Base légale : art. 3 annexe 2 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11)

Cet échantillon est contesté.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art.5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.

Secteur - 070 - Le Chalet - 40l/min

Statut : En service

Date prélèvement : 21.04.2020
N° d'échantillon : 20-62600 - Eau potable à la source
Lieu de prélèvement : 01 - Entrée du réservoir communal, Cheyres

Paramètre	Unité	Résultat	Norme
Chlorothalonil R 471811 (M4)	ng/L	342 ± 103	max. 100
Chlorothalonil R 611968 (M9)	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil R 417888	ng/L	21 6	max. 100
Chlorothalonil SYN 507900	ng/L	<10	max. 100
Chlorothalonil SYN 548581 (M11)	ng/L	<50	max. 100
Conductivité électrique (20°C)	uS/cm	547 ± 11	

max: Valeur maximale ; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon

Cet échantillon présente une teneur en pesticides dépassant la valeur maximale (fixée à l'annexe 2 OPBD) pour le/s métabolite/s pertinent/s suivant/s du chlorothalonil:

- R 471811 (M4)

Base légale : art. 3 annexe 2 de l'ordonnance du DFI du 16 décembre 2016 sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11)

Cet échantillon est contesté.

Pour rappel, tout distributeur d'eau est tenu de fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau (art.5 OPBD); doivent également en être informées les entreprises auxquelles cette eau est distribuée - en particulier les établissements alimentaires utilisant cette eau comme matière première.